ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affectation

Question écrite n° 42347

Texte de la question

M. Louis Le Pensec appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les consequences du decalage entre les nominations des enseignants qui prennent effet au 1er septembre et la date de la rentree scolaire 1996 fixee au 28 aout. Il lui demande d'une part de bien vouloir lui indiquer quelle sera la situation des personnels entre ces deux dates, notamment du point de vue de la prise en charge en cas d'accident de trajet puisqu'ils effectueront entre le 28 aout et le 1er septembre un trajet domicile-travail correspondant a leur nouvelle affectation que l'arrete de nomination n'a prevu qu'au 1er septembre. Il lui demande d'autre part de lui preciser, en particulier d'un point de vue pecuniaire, la situation des enseignants qui exercaient a temps partiel et qui vont reprendre une activite a plein temps le 28 aout alors que les arretes fixent cette date au 1er septembre. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer qu'ils seront payes a taux plein des le 28 aout.

Données clés

Auteur : M. Le Pensec Louis
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42347
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4481